OMERS

Fiche de renseignements

Cotisations automatiques au CFS

Cotisations automatiques à un compte de CFS

Les participants actifs peuvent établir des cotisations automatiques à un compte de CFS par l'entremise :

- Débit préautorisé d'un compte bancaire (aux deux semaines ou au mois); ou
- Déduction salariale (au mois) si l'employeur offre l'option des CFS par déductions de salaire. Pour vérifier si votre employeur offre cette option, communiquez avec services aux participants d'OMERS.

Les participants actifs comprennent ceux qui cotisent actuellement au Régime de retraite principal d'OMERS (Régime d'OMERS), qui bénéficient d'une exonération d'invalidité ou qui sont en congé et les participants qui sont employés, qui comptent plus de 35 ans de service validé et qui ont cessé de cotiser avant 2021. Les cotisations automatiques aux CFS sont déductibles d'impôt au cours de l'année où elles sont versées.

Limites de cotisation automatique déterminées par OMERS

Les limites de cotisation sont déterminées selon les gains cotisables et le service validé; elles tiennent compte des règles de signalement des facteurs d'équivalence (FA). Ces limites ont été mises en place pour assurer que vous ne dépassez pas les limites de FA.

Au moment de choisir votre fourchette salariale, n'incluez pas les gains d'heures supplémentaires prévis. Les fourchettes de gains cotisables ci-dessous ont été déterminées selon un emploi de 12 mois (temps plein) de service validé. Si vous travaillez à temps partiel (moins de 12 mois), communiquez avec les services aux participants d'OMERS au 416-369-2444 ou au 1-800-387-0813 pour connaître votre cotisation maximum aux deux semaines ou au mois.

GAINS COTISABLES	MAXIMUM AUX DEUX SEMAINES 26 COTISATIONS PAR ANNÉE *(option non offerte dans le cas des déductions salariales)*	MAXIMUM AU MOIS 12 COTISATIONS OU DÉDUCTIONS PAR ANNÉE
Moins de 4 445 $	Nul	Nul
4 445 $ - 11 522 $	20,00 $	40,00 $
11 523 $ - 19 749 $	38,46 $	83,33$
19 750 $ - 27 983 $	57,69 $	125,00 $
27 984 $ - 36 211 $	76,92 $	166,67 $
36 212 $ - 44 444 $	96,15 $	208,33 $
44 445 $ - 139 537,80 $	115,38 $	250,00 $
Plus de 139 537,80 $	20,00 $	40,00 $

Les limites ont été calculées selon les limites des revenus du régime de pensions du Canada (RPC).

Démarrer les cotisations automatiques

Il est possible de démarrer les cotisations automatiques de deux façons :

1. La façon la plus commode est de passer par l'accès sécurisé des participants de myOMERS. Pour ouvrir une session ou vous inscrire, rendez-vous au **www.omers.com**, puis cliquez sur **myOMERS.**
2. Remplissez un *formulaire d'inscription aux cotisations automatiques des CFS*, inclus dans la présente trousse, puis retournez-le à OMERS.

Une fois que vos cotisations automatiques ont démarré

Les cotisations automatiques continuent jusqu'à ce que vous les changiez ou que vous les arrêtiez. Vous pouvez les changer ou les arrêter en tout temps, en vous rendant à myOMERS ou en remplissant un *formulaire d'inscription aux cotisations automatiques des CFS*. Vous pouvez également verser un montant unique pour atteindre le maximum de vos cotisations pour l'année en cours (voir ci-dessous).

Il peut survenir des situations pour lesquelles OMERS interrompra vos cotisations automatiques :

1. **Deux cotisations préautorisées consécutives sont retournées**
   Si votre institution bancaire retourne deux cotisations préautorisées (cotisations automatiques ou cotisation unique) parce qu'elle n'est pas en mesure de les traiter, nous interromprons vos cotisations préautorisées.

2. **Vous prenez votre retraite ou cessez de travailler pour votre employeur d'OMERS**
   Lorsque votre employeur nous informe que vous ne travaillez plus pour lui, nous arrêterons vos cotisations pour vous. Si vous gardez votre rente dans le régime d'OMERS après avoir quitté votre employeur, vous pouvez continuer à participer à l'option CFS.

3. **Si vos cotisations dépassent le montant maximum permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR)**
   Des limites de cotisation automatique ont été mises en place pour réduire les risques de surcontribution. Cependant, il ne nous est pas possible de prévoir tous les facteurs; par exemple, un changement inattendu dans vos gains cotisables ou un congé. Après la fin de l'année, selon l'information de participant que nous a fournie votre employeur, OMERS confirmera que vos cotisations des CFS sont adéquates en fonction de vos gains cotisables réels, de votre service validé et de votre dossier de FA. Si vos cotisations automatiques et toute paiement de rattrapage pour l'année dépassent le maximum prévu dans la LIR, vos cotisations automatiques seront interrompues et OMERS vous remboursera le montant excédant la limite de la LIR sous forme de chèque unique, moins les retenues d'impôt à la source.

Paiement de rattrapage

Vous pouvez également cotiser un montant unique pour atteindre le maximum de vos cotisations pour l'année en cours. Si vous avez démarré vos cotisations automatiques au cours de l'année ou que vos cotisations automatiques aux deux semaines ou au mois n'atteignaient pas le montant maximum, vous pourriez être en mesure d'effectuer un paiement de rattrapage. Les paiements de rattrapage doivent être versés au cours de la même année civile; ils peuvent être effectués en ligne, dans myOMERS, ou en remplissant le formulaire papier *Paiement de rattrapage des CFS*. Il n'est pas possible d'effectuer un paiement de rattrapage par l'entremise de déductions salariales des CFS.

Des questions?

Pour avoir de plus amples renseignements sur l'option des CFS, consultez la brochure *Étudiez l'option CFS* et les conditions de participation, publiées en ligne au **www.omers.com**, ou communiquez avec les services aux participants d'OMERS. Notre personnel spécialement formé peut répondre à vos questions.

Remarque : Seuls les participants résidant au Canada peuvent faire des cotisations par prélèvement automatique ou des transferts de fonds à un compte de CFS. Si vous cessez d'être un résident du Canada, vos fonds peuvent rester dans votre compte CFS, mais aucun autre fonds ne peut être ajouté.

OMERS

Formulaire d'inscription aux cotisations automatiques des CFS

Utilisez ce formulaire pour démarrer, modifier ou arrêter vos cotisations automatiques à un compte des CFS, soit par prélèvements préautorisés ou par déduction salariale. Veuillez suivre les instructions selon le type de cotisation automatique que vous désirez effectuer.

Les employeurs d'OMERS peuvent avoir recours aux déductions salariales. Pour vérifier si votre employeur offre cette option, communiquez avec les services aux participants d'OMERS.

Afin de nous aider à mieux vous servir, veuillez soumettre vos documents de façon rapide et sécuritaire en utilisant votre compte myOMERS. Rendez-vous dans la section My Communications (Mes communications), commencez une nouvelle conversation, joignez vos fichiers et soumettez le tout.

Pour obtenir de plus amples détails, rendez-vous à la section *Cotisations facultatives supplémentaires (CFS)* du www.omers.com.

Toutes informations personnelles fournies sur ce formulaire peuvent être utilisées pour mettre à jour votre profil de participant.

Lorsque vous soumettez des renseignements personnels à OMERS, vous consentez à ce que ceux-ci soient utilisés et divulgués aux fins énoncées dans notre Déclaration de confidentialité avec ses modifications successives. Pour obtenir plus d'information au sujet de la collecte, de l'utilisation, de la divulgation et de la conservation de renseignements personnels, vous pouvez consulter notre Déclaration de confidentialité sur www.omers.com.

Saviez-vous que vous pouvez économiser du temps en indiquant en ligne vos paramètres de cotisation automatique dans myOMERS? Vous y trouverez les limites de cotisation qui ont été déterminées pour vous.

SECTION 1 - INFORMATION SUR LE PARTICIPANT

Numéro d'adhésion à OMERS*					Date de naissance (m/j/a)
◯ M. ◯ Mme ◯ Autre :	Prénom	Second prénom	Nom		
App./Unité	Adresse	Ville	Province	Code postal	
Téléphone à domicile	Téléphone cellulaire	Courriel			

**Votre numéro d'adhésion à OMERS est indiqué sur votre Relevé de rente ou sur tout autre relevé personnel envoyé par OMERS*

SECTION 2 - OPTIONS DE COTISATION AUTOMATIQUE

Actuellement, les cotisations automatiques à mon compte des CFS sont versées par :

☐ Versement préautorisé ☐ Déduction salariale ☐ Je ne fais pas de cotisation automatique actuellement

J'aimerais démarrer :

Versement préautorisé	Directives
☐ **Démarrer** un versement préautorisé	Remplissez les sections 1, 2 et 3
☐ **Changer** le montant ou la date de mon versement préautorisé	Remplissez les sections 1, 2 et 3
☐ **Arrêter** mon versement préautorisé et **Démarrer** des déductions salariales	Remplissez les sections 1, 2 et 4
☐ **Arrêter** mon versement préautorisé	Remplissez les sections 1, 2 et 5

Déduction salariale	Directives
☐ **Démarrer** mes déductions salariales	Remplissez les sections 1, 2 et 4
☐ **Changer** le montant de mes déductions salariales	Remplissez les sections 1, 2 et 4
☐ **Arrêter** mes déductions salariales et **Démarrer** des versements préautorisés	Remplissez les sections 1, 2 et 3
☐ **Arrêter** mes déductions salariales	Remplissez les sections 1, 2 et 5

«Démarrer et arrêter» : *Si vous passez d'un mode de cotisation automatique à l'autre (p. ex. : versement préautorisé à déductions salariales), vous devez cocher la case* ***«Arrêter»*** *mon versement préautorisé et* ***«Démarrer»*** *mes déductions salariales, ou l'inverse. Vous ne pouvez pas cotiser des deux façons en même temps.*

OMERS

Numéro d'adhésion à OMERS*

SECTION 3 - VERSEMENTS PRÉAUTORISÉS

Choisissez

☐ Cotisations aux deux semaines

Montant de chaque cotisation aux deux semaines

$

Ce montant sera retiré de votre compte bancaire aux deux semaines et déposé dans votre compte des CFS.

Le montant doit se situer entre 20 $ et votre limite maximum aux deux semaines (voir le tableau sur la première page).

Date du premier versement (m/j/a)

Vos cotisations des CFS seront retirées de votre compte bancaire à cette date, puis ensuite toutes les deux semaines.

Vous devez choisir un jour de la semaine. Si le versement tombe un jour de congé, il sera retiré le jour ouvrable suivant.

ou :

☐ Cotisations au mois

Montant de chaque cotisation au mois

$

Ce montant sera retiré de votre compte bancaire tous les mois et déposé dans votre compte des CFS.

Le montant doit se situer entre 40 $ et votre limite maximum au mois (voir le tableau sur la première page).

Journée du retrait :

☐ Premier jour ouvrable du mois

☐ Dernier jour ouvrable du mois

☐ Autre (par exemple, le 15) :

Vos cotisations des CFS seront retirées de votre compte bancaire à cette date chaque mois. Si le versement tombe un jour de congé, il sera retiré le jour ouvrable suivant.

Données bancaires pour le versement préautorisé

Remplissez la section suivante ou joignez un chèque en blanc sur lequel vous avez inscrit la mention «Annulé». Si vous voulez modifier votre versement préautorisé, remplissez cette section **uniquement** si vos renseignements bancaires ont changé.

Nom de la banque *(les retraits peuvent être effectués uniquement depuis une banque canadienne)*				
Numéro de transit	Numéro d'institution	Numéro de compte bancaire		
Adresse (adresse civique et nom de la rue)	Ville	Province	Code postal	

Attestation et autorisation

Je reconnais qu'en signant le document, à la date indiquée ci-dessous, j'ai lu le guide *Étudiez l'option CFS,* le *Feuillet d'information sur les CFS* et les conditions de participation. Je comprends que la disposition de cotisation supplémentaire volontaire fait partie du régime de retraite principal d'OMERS («régime principal») et que les cotisations sont sujettes aux conditions déterminées par OMERS Administration Corporation, conformément à l'article 47 du régime principal. Je comprends également que le régime principal et les conditions connexes peuvent être soumis à l'article 47 du régime principal. Je comprends également que le régime principal et toute condition connexe peut être amendé à l'avenir, conformément à la *Loi sur OMERS, 2006* et la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). Je confirme qu'avant d'apposer ma signature ci-dessous, j'ai eu l'occasion d'obtenir les conseils financiers indépendants que je considérais comme nécessaires.

Si je passe de la déduction salariale au versement préautorisé, je demande à OMERS d'arrêter mes déductions salariales et de révoquer l'autorisation fournie à OMERS à cet effet.

Votre signature

Date (m/j/a)

OMERS

Numéro d'adhésion à OMERS*

Autorisation de versement préautorisé (VP)

Veuillez remplir la présente page **seulement** si vous démarrez des cotisations automatiques par versement préautorisé.

Veuillez remplir et signer la présente autorisation pour que vos cotisations automatiques soient retirées de votre compte bancaire.

Par la présente, j'autorise OMERS Administration Corporation («OMERS») à retirer des paiements du compte précisé dans la section 3 du *formulaire d'inscription aux cotisations automatiques des CFS* (le «compte») afin de faire des cotisations facultatives supplémentaires (CFS) au régime de retraite principal OMERS. Lesdits paiements seront tirés du compte conformément à l'option de cotisation aux deux semaines ou au mois, choisie précédemment. Les débits autorisés aux présentes sont effectués à titre personnel.

- Je reconnais que la présente autorisation vise OMERS et la banque ou autre institution financière indiquée à la section 3 du formulaire d'inscription aux cotisations automatiques des CFS (la «banque») et qu'elle est fournie sous condition que la banque accepte de traiter les versements depuis le compte, selon les règles de l'Association canadienne des paiements.

- J'affirme et je garantis que toutes les personnes devant signer pour le compte ont signé la présente autorisation ci-dessous et je certifie que l'information portant sur le compte est exacte. J'accepte d'informer rapidement OMERS de toute modification de cette information; à tout le moins 10 jours civiques avant la date du prochain versement.

- Je comprends que la banque traite tous les versements de la même façon que si j'avais tiré un chèque autorisant la banque à payer le montant indiqué depuis le compte précisé. Je confirme que cela signifie, en partie, que la banque n'est pas tenue de vérifier que les versements sont prélevés conformément à la présente autorisation. J'accepte que si le compte est transféré à une autre succursale de la banque ou qu'il est fermé et qu'un autre compte est ouvert dans une autre banque, la présente autorisation conserve la même force exécutoire que dans le cas du compte initial.

- Je comprends que la présente autorisation peut être annulée à tout moment, à la suite d'un avis écrit fourni par moi (le propriétaire du compte) et comportant les autorisations nécessaires pour vérifier mon identité. Je reconnais que pour révoquer la présente autorisation, je dois fournir un avis de révocation à OMERS et que je dois arrêter mes cotisations aux deux semaines ou au mois en remplissant un *formulaire d'inscription aux cotisations automatiques des CFS*. Ledit avis entrera en vigueur dès qu'il sera traité conformément aux pratiques d'affaires d'OMERS, mais il ne peut entrer en vigueur plus que 30 jours de calendrier civique après la réception. Je peux obtenir un *formulaire d'inscription aux cotisations automatiques des CFS* en ligne, au www.omers.com. Je peux également obtenir de plus amples renseignements sur mon droit d'annuler la présente autorisation auprès de ma banque ou en ligne, au www.cdnpay.ca. Je comprends également que je dispose de certains recours si des versements ne sont pas conformes à la présente autorisation. Par exemple, j'ai le droit de recevoir un remboursement pour tout versement non autorisé ou qui n'est pas conforme à la présente autorisation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur mes recours, je peux communiquer avec la banque ou aller au www.cdnpay.ca.

- J'accepte de m'assurer que les fonds sont disponibles pour couvrir le montant du versement. Advenant qu'un versement préautorisé ne soit pas payé par la banque au moment prévu, je comprends que mes cotisations automatiques peuvent arrêter. Je reconnais qu'OMERS n'est pas responsable des frais encourus par la banque ou par OMERS pour quelque raison que ce soit (p. ex. : compte fermé, fonds insuffisants, etc.). Tous les frais additionnels payés par OMERS ou par la banque sont ma responsabilité et à ce titre, je m'engage à la payer.

- Je comprends que mes renseignements personnels mentionnés dans la présente autorisation sont recueillis en vertu de la *Loi de 2006 sur le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et seront utilisés pour fournir des services associés aux versements préautorisés depuis le compte que j'ai indiqué, à des fins de gestion des cotisations automatiques selon les dispositions sur les CFS du régime de retraite principal d'OMERS. OMERS pourrait devoir divulguer ces renseignements avec la banque ou l'institution financière d'OMERS et avec ma banque. Je comprends que je peux communiquer avec OMERS à l'adresse indiquée pour poser des questions, obtenir de l'information ou m'informer des recours auxquels j'ai droit en ce qui concerne cette autorisation, y compris les questions concernant la collecte de renseignements personnels.

Services aux participants d'OMERS, EY Tower, 900 - 100, rue Adelaide Ouest, Toronto, ON M5H 0E2 Téléphone 416 369-2444 ou 1 800 387-0813.

J'accepte de renoncer à toutes les exigences concernant les préavis pour tous les VP effectués en vertu de la présente autorisation et je reconnais qu'OMERS ne m'informera pas à l'avance pour tout VP.

Votre signature _____ Date (m/j/a) _____

Signature de toute autre personne devant signer pour le compte _____ Date (m/j/a) _____

OMERS

Numéro d'adhésion à OMERS*

SECTION 4 - DÉDUCTION SALARIALE

Détail des cotisations automatiques

La présente méthode de cotisation est offerte uniquement aux participants dont l'employeur a choisi d'offrir des déductions salariales pour les CFS.

Cotisations au mois

Montant de chaque déduction salariale mensuelle

$

- Une fois par mois, votre employeur déduira ce montant de votre salaire et le remettra à OMERS, qui le déposera dans votre compte des CFS.
- Le montant doit se situer entre 40 $ et votre limite maximum au mois (voir le tableau sur la première page).
- Si vous n'avez pas suffisamment de fonds, votre employeur déduira 0 $.

Attestation et autorisation

Je reconnais qu'en signant le document, à la date indiquée ci-dessous, j'ai lu le guide *Étudiez l'option CFS,* le *Feuillet d'information sur les CFS* et les conditions de participation. Je comprends que la disposition de cotisation supplémentaire volontaire fait partie du régime de retraite principal d'OMERS (« régime principal ») et que les cotisations sont sujettes aux conditions déterminées par OMERS Administration Corporation, conformément à l'article 47 du régime principal. Je comprends également que le régime principal et les conditions connexes peuvent être soumis à l'article 47 du régime principal. Je comprends également que le régime principal et toute condition connexe peut être amendé à l'avenir, conformément à la *Loi sur OMERS, 2006* et la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). Je confirme qu'avant d'apposer ma signature ci-dessous, j'ai eu l'occasion d'obtenir les conseils financiers indépendants que je considérais comme nécessaires.

Si je passe de la déduction salariale au versement préautorisé, je demande à OMERS d'arrêter mes déductions salariales et de révoquer l'autorisation fournie à OMERS à cet effet.

J'autorise mon employeur à déduira à la source de mon salaire ou de mes traitements la cotisation mensuelle, du montant indiqué dans le présent formulaire. Je comprends que ce montant est déduit de mon salaire ou de mes traitements une fois par mois, à une date déterminée par mon employeur. Également, j'accepte et je reconnais qu'OMERS Administration Corporation peut communiquer avec mon employeur et transiger avec celui-ci en mon nom en ce qui a trait à mes cotisations automatiques à mon compte de CFS par l'entremise de déductions salariales. J'accepte qu'OMERS Administration Corporation et mon employeur peuvent recueillir des renseignements personnels sur moi, incluant mon numéro d'assurance sociale, et utiliser et divulguer des renseignements à des fins de gestion de l'option de déduction salariale de cotisation automatique à mon compte de CFS. J'accepte donc la collecte, l'utilisation et la divulgation de mes renseignements personnels à cette fin.

Votre signature | Date (m/j/a)

SECTION 5 - ARRÊT DES COTISATIONS AUTOMATIQUES

Versement préautorisé

☐ Je demande à OMERS d'arrêter mes versements préautorisés et de révoquer mon autorisation de VP de cotisations facultatives supplémentaires aux deux semaines ou au mois au régime principal d'OMERS.

Déduction salariale

☐ Je demande à OMERS d'arrêter mes déductions salariales et de révoquer l'autorisation fournie à OMERS à cet effet.

Votre signature | Date (m/j/a)